



**Clément Christian**

Quelle stratégie cantonale contre le frelon asiatique ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 06.09.22

DIAF

**Dépôt**

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a envoyé un courrier aux apicultrices et apiculteurs confirmant la présence dans le canton du frelon asiatique.

Le frelon asiatique s'en prend aux abeilles à la sortie de la ruche. En vol stationnaire devant l'entrée d'une ruche, les frelons se ruent sur toute abeille passant dans leur champ de vision. En se nourrissant d'abeilles, il affaiblit la colonie qui manque de population pour passer l'hiver. Un seul nid non détruit permet au frelon de se multiplier de manière importante et rapide.

Les apiculteurs concernés sont désemparés car peu de solutions existent pour lutter contre ce prédateur directement au rucher. La Fédération Fribourgeoise d'Apiculture est très préoccupée. Le SAAV propose de poser des grilles à l'entrée des ruches pour aider les abeilles à se défendre mais l'impact de cette mesure est limité. La recherche et destruction des nids est actuellement la seule action efficace reconnue.

Repérer les nids qui se trouvent généralement très haut dans les arbres et les détruire est compliqué. À Genève, un nid a été trouvé avec l'aide d'un émetteur placé directement sur l'insecte. L'élimination ne peut que difficilement être pratiquée par un apiculteur et un particulier. La location de nacelle ou d'échelle de pompier est parfois nécessaire.

Les apiculteurs français doivent déjà lutter depuis plusieurs années contre cet insecte nuisible avec l'aide des collectivités publiques. Il était clair que la Suisse ne pourrait pas rester épargnée.

Les cantons non concernés jusqu'à présent ne se sont pas encore penchés sur les moyens et les mesures à prendre. Des frelons asiatiques ayant été observés dans le district de la Glâne, une procédure de lutte contre cet insecte doit être mise en place dans notre canton. La bonne santé voire la survie des ruches et de leurs abeilles qui contribuent grandement à notre écosystème par la pollinisation en dépend.

En conséquence, je me permets de poser les questions suivantes :

1. Est-ce que le Gouvernement va modifier la législation afin d'obliger de détruire et d'annoncer les découvertes de nids de frelons asiatiques ?
2. Qui sera amené à organiser les moyens de lutte sur le territoire fribourgeois ?
3. Qui va dans la pratique et avec quels moyens chercher les nids et les détruire lorsque des insectes ont été localisés ?
4. Est-ce que l'Etat va mettre des moyens financiers à disposition afin de financer la lutte ?